

Feuille d'informations sur le bordereau d'accompagnement

Vous devez envoyer un article ROHO?

(Veuillez toujours utiliser le bordereau d'accompagnement de la marchandise)

- **Nettoyage professionnel d'un coussin**

Remplissez le bordereau d'accompagnement et sélectionnez Nettoyage professionnel dans la partie supérieure.

Chaque coussin envoyé sera traité sans devis préalable!

Le nettoyage professionnel est proposé à un prix fixe non remboursable de CHF 85.- net.

- **Réparation avec nettoyage professionnel inclus**

Remplissez le bordereau d'accompagnement et sélectionnez Réparation avec nettoyage professionnel dans la partie supérieure.

Chaque coussin envoyé sera traité sans devis préalable!

La réparation est à un prix fixe non admissible à la remise de CHF 180.- net (indépendamment des frais de réparation).

Si un coussin est irréparable, nous vous renverrons le coussin défectueux à notre charge.

Dans ce cas, nous facturons CHF 27.50 net pour le contrôle visuel/fonctionnel.

S'il s'agit d'une anomalie exclue de la garantie, vous recevrez un objet neuf en guise de remplacement.

- **Garantie**

Si un coussin est couvert par la garantie d'usine (impression de la date de production), il est pris en charge sans justificatif.

Si un coussin a été vendu ultérieurement en stock, il convient de joindre le bon de livraison indiquant la date de livraison et le numéro de série.

La période de garantie commence à compter de la livraison d'un coussin au client. La date de livraison peut donc aussi se situer plusieurs mois après la date de fabrication.

Si les informations nécessaires ne sont PAS jointes à la marchandise, nous nous réservons le droit de la renvoyer non traitée et à vos frais.

- **Questions sur le statut de la commande**

Envoyez-nous un e-mail à:

Spareparts_CH@Permobil.com

Ou appelez-nous au:

+41 41 672 76 00

Important lors de l'envoi/du retour d'articles ROHO.

Sachez que seuls les coussins Roho nettoyés sont acceptés.

Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas possible d'accepter des coussins non nettoyés. Nous vous prions donc de vous assurer, avant d'envoyer le coussin pour réparation, qu'il a bien été nettoyé. Néanmoins, veuillez indiquer de manière CLAIRE en rouge si le coussin a été en contact avec une personne atteinte d'une maladie infectieuse.

Nous nous réservons le droit de renvoyer un coussin non nettoyé.

**Loi fédérale
sur la lutte contre les maladies transmissibles
de l'homme
(Loi sur les épidémies, LEp)**

Chapitre 1 Dispositions générales et principes

Art. 1 Objet:

La présente loi règle la protection de l'être humain contre les maladies transmissibles et prévoit les mesures nécessaires à cet effet.

Art. 2 But:

1. La présente loi a pour but de prévenir et de combattre l'apparition et la propagation des maladies transmissibles.
2. Les mesures qu'elle prévoit poursuivent les buts suivants:
 - a. surveiller les maladies transmissibles et acquérir les connaissances fondamentales sur leur propagation et leur évolution;
 - b. détecter, évaluer et prévenir l'apparition et la propagation de maladies transmissibles;
 - c. inciter l'individu, certains groupes de personnes et certaines institutions à contribuer à prévenir et à combattre les maladies transmissibles;
 - d. créer les cadres organisationnel, professionnel et financier requis pour détecter, surveiller, prévenir et combattre les maladies transmissibles;
 - e. garantir l'accès aux installations et aux moyens de protection contre les maladies transmissibles;
 - f. réduire les effets des maladies transmissibles sur la société et les personnes concernées.

